

DROITE POPULAIRE

NOS PRIORITES

INSTITUTIONNEL

- La Belgique est un Etat fédéral composé de quatre régions. Suppression du Sénat, des Provinces et des Communautés et transfert de leurs compétences aux Régions. Les institutions bruxelloises sont fusionnées et simplifiées y compris au niveau communal. Interdiction réelle du cumul des mandats rémunérés. Diminution du nombre de Ministères à chaque niveau de pouvoir.
- Création d'un Défenseur des droits, autorité constitutionnelle indépendante, veillant au respect des droits et libertés individuelles, en remplacement d'UNIA.
- Réorganisation du secteur des ASBL désormais réservées aux citoyens et non-subsidiées. Les ASBL menant des missions d'intérêt public sont intégrées dans l'administration publique.
- Privatisation de toutes les entreprises publiques en concurrence avec le secteur privé.
- Fusion des intercommunales et sociétés publiques ayant une activité et un objet similaire dans le même arrondissement régional. Diminution du nombre des administrateurs de ces structures.
- Suppression de toutes les structures parapubliques administratives et consultatives (Comités et Commissions diverses) inutiles et dispendieuses.
- Inscription dans la Constitution de l'inaliénabilité des Droits de l'Homme et de la primauté des Lois humaines sur les Lois religieuses ainsi que de la neutralité philosophique effective de l'Etat et de tous les services publics.
- Introduction du référendum d'initiative populaire.

FISCALITE, SOCIAL, ÉCONOMIE ET EMPLOI

- Les dépenses publiques doivent être diminuées. Actuellement à 54% du PIB, elles doivent être ramenées sous les 49% du PIB.
- Politique salariale et d'emploi active pour la reconstitution d'une classe moyenne dotée d'un pouvoir d'achat comparable aux pays voisins. Priorité à la Justice sociale pour une hausse générale du niveau de vie.
- Baisse des taux réels de l'impôt des personnes physiques pour les bas et moyens salaires, suppression des niches fiscales. Quotité exonérée d'impôts de 18.000 € annuels. Attribution d'office du régime BIM (Bénéficiaire de l'Indemnité Majorée) sous le plafond de 18.000 € de revenus net par an, gratuité des soins médicaux à ces bénéficiaires.
- Baisse de la TVA et intervention financière augmentée de la Sécurité sociale dans l'achat sur les lunettes, prothèses auditives et médicales. Baisse du prix des médicaments avec alignement sur la moyenne de prix des pays voisins.
- Suppression de la facturation de la TVA aux pouvoirs publics. Extension du régime cocontractant TVA pour tous les assujettis.
- Diminution immédiate des cotisations sociales sur les bas et moyens salaires pour que chaque salarié bénéficie d'une augmentation de 100 euros net par semaine, sans augmentation de charges pour l'employeur, et que le salaire net minimum s'établisse immédiatement à 1.600 euros. Baisse des taux TVA pour les produits et services de première nécessité (alimentation, électricité etc) et instauration d'un taux majoré pour les produits de luxe.
- Diminution des dépenses publiques consacrées à l'assistanat et au financement des ASBL ; redéploiement de la dépense publique pour augmenter le taux d'emploi dans l'économie privée, la lutte contre la pauvreté et le sans-abrisme.
- Suppression des subsides aux entreprises ; mais aussi de toutes les « mini-taxes » sur la consommation et sur l'activité économique qui participent à la cherté de la vie.
- Baisse de l'impôt sur les bénéfices des entreprises et introduction d'une taxe progressive sur le chiffre d'affaires des multinationales, modulée suivant le secteur d'activité.
- Création d'un statut social unique et instauration du droit à une pension universelle minimale indexée de 1.500 euros nets dès 65 ans pour chaque citoyen du pays, et ce dès cette année,

avec attribution automatique du statut BIM (Bénéficiaire de l'Indemnité Majorée) pour ceux qui n'ont pas d'autres revenus; suppression du système GRAPA interdisant aux pensionnés de s'établir à l'étranger. Les hautes pensions doivent en compensation être plafonnées.

- Réorganisation et renforcement de la CAPAC (Caisse Auxiliaire de Paiement des Allocations de Chômage) pour qu'à terme, cette caisse soit le seul organisme de paiement des indemnités de chômage.
- Réorganisation et renforcement de la CAAMI (Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité) afin qu'à terme cette caisse soit le seul organisme de remboursements des soins médicaux et indemnité d'invalidité.
- Coaching de remise à niveau ou reconversion professionnelle obligatoire pour bénéficier du minimex, et après deux ans de chômage. A l'issue de la reconversion, si le bénéficiaire ne retrouve toujours pas un emploi, la commune offre obligatoirement un travail mi-temps rémunéré d'intérêt public.
- A l'exception du RIS (Revenu d'Intégration sociale) accordé aux réfugiés reconnus ayant signé un contrat d'insertion, toutes les aides et allocations sociales ne sont allouées que progressivement dans un délai de cinq ans de séjour légal dans le pays.
- Allocations familiales triplées pour le premier enfant, dégressives pour les deux suivants et supprimées à partir du quatrième. La prime de naissance n'est plus versée à partir du quatrième enfant. Suppression réelle des allocations en cas d'absentéisme scolaire.
- Suppression des allocations familiales pour les enfants vivant hors Union européenne.
- Réforme du système de points pour l'attribution des logements sociaux et abolition des discriminations. Tout propriétaire d'un bien immobilier en Belgique ou à l'étranger perd ses droits à un logement social.
- Suppression des Droits de succession et du précompte immobilier sur le logement familial.
- Fin du matraquage fiscal et parafiscal des automobilistes. L'automobile est un facteur de liberté individuelle ; toutes les réglementations visant à limiter l'exercice de cette liberté doivent être démantelées.
- Mise sous tutelle du Ministère de la santé de l'AFSCA qui doit concentrer son action sur la chaîne industrielle agro-alimentaires, les lieux d'abattage et la restauration collective. Elle doit cesser de harceler les initiatives citoyennes occasionnelles et les productions artisanales de tradition. Le contrôle du secteur Horeca doit devenir raisonnable et gérable par ce secteur grand pourvoyeur d'emplois.

ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

- La défense de l'environnement et du climat n'autorise pas de sacrifier l'économie et l'emploi. La première cause du dérèglement environnemental est la surpopulation mondiale qu'il faut combattre ; y compris dans notre pays.
- Le tout éolien et solaire est une solution pire que le problème. Priorité doit être donnée aux seules énergies non-émettrices de CO2 : le nucléaire et l'hydrogène. Il faut un soutien à la recherche sur les nouveaux lasers à impulsion capable d'annihiler la radioactivité des déchets nucléaires. Le pays a besoin d'une énergie électrique abondante et bon marché.
- Mise en place d'un grand plan de reboisement des campagnes ; seuls les arbres peuvent capturer le CO2. Plan de végétalisation des villes et zones urbaines. Mesures de rétorsion contre les pays qui détruisent leurs forêts.
- Plan de soutien au développement de l'hydrogène et de la pile à combustible à l'opposé des véhicules électriques avec batterie au lithium polluant.
- Action législative pour interdire les plastiques et canettes à usage unique et réintroduction forcée des consignes en verre.

JUSTICE ET SECURITÉ

- Le Service des créances alimentaires (SECAL) devient l'Office des pensions alimentaires et passe sous la tutelle du Ministère de la Justice. Ses missions sont élargies. La procédure d'avances est simplifiée, les impayés peuvent faire l'objet d'avances et chaque CPAS devient une antenne administrative.
- Réforme profonde du droit des faillites. Création d'un Office des faillites, sur le modèle suisse, qui remplace les Curateurs dans leurs missions.

- Modernisation de la structure judiciaire avec davantage de magistrats pour des tribunaux plus proches des citoyens ; poursuites judiciaires rapides. Création de tribunaux des flagrants délits. Exécution effective de toutes les condamnations. Expulsion des délinquants étrangers.
- Réorganisation de la police pour une présence effective dans l'espace public et les zones de non-droit. Sanction de tous les délits, y compris ceux commis par des mineurs d'âge. Inversion de la preuve de la légitime défense pour les forces de l'ordre.
- Extension du droit à la légitime défense lorsqu'une arme est exhibée et lors d'une violation de domicile de nuit.

ENSEIGNEMENT

- Abrogation du Décret inscription et réforme du Pacte d'Excellence : chaque matière doit être approfondie et maîtrisée par les élèves. Les cours « fourre-tout » doivent disparaître. Le « tronc commun » réduit aux primaires et l'enseignement technique et professionnel accessible dès la première année du secondaire.
- Dès la première année de primaire et jusqu'à la dernière année du secondaire, enseignement obligatoire du néerlandais.
- Arrêt définitif de toutes les réformes « laboratoires » des idéologues de l'égalitarisme. Les enfants ne sont pas des cobayes mais des citoyens en devenir qui doivent pouvoir appréhender la complexité du monde moderne. L'école d'aujourd'hui appelle à un retour à l'exigence : à force de prôner des pédagogies « innovantes » on a cassé l'enseignement et augmenté les inégalités. Car l'égalitarisme tue l'ascenseur social au lieu de le favoriser
- Dans tous les réseaux d'enseignement, en primaire comme dans le secondaire, remplacement des cours de religion et de morale par un cours d'histoire et d'introduction aux philosophies et aux religions. Les cours de philosophie et de citoyenneté sont remplacés par un cours de citoyenneté et de civisme. Il faut arrêter de séparer les élèves et au contraire les rassembler sur des valeurs partagées.
- Valorisation et modernisations des moyens des filières techniques et professionnelles en partenariat avec les entreprises privées pour former en priorité sur les métiers en pénurie. Cet enseignement doit être perçu comme une ligne droite vers l'emploi.
- Formation professionnelle obligatoire pour les jeunes sans travail dans les trois mois de leur sortie du secondaire.
- Instauration d'un examen d'entrée dans chaque filière de l'enseignement supérieur.

SOCIETE

- Interdiction des signes religieux dans tous les réseaux d'enseignement, pour tous les mandataires publics, tous les fonctionnaires et tous les salariés relevant d'un financement public; liberté de choix pour les entreprises.
- Adoption en Région bruxelloise d'une législation de protection animale similaire aux législations wallonnes et flamandes. Réforme du statut des animaux, ceux-ci ne sont plus assimilés aux meubles mais à des êtres sensibles dotés d'une personnalité.
- Normes renforcées de la législation sur le respect du bien-être animal, notamment dans la filière de l'élevage et du transport. Répression accrue des faits liés à la maltraitance.
- Toute personne condamnée pour maltraitance animale se voit interdite à vie de détention d'un animal.
- Interdiction de l'abattage rituel religieux sans étourdissement.

IMMIGRATION ET NATIONALITE

- Application d'une politique migratoire et d'asile stricte. Les délais d'examen des demandes d'asile doivent être réduits pour un refoulement rapide des cas refusés. Création de règles claires et d'un cadre rassurant pour tous en matière de droits à la migration et au droit des réfugiés.
- Renvoi des faux réfugiés; fin des régularisations de sans-papiers et exécution effective des ordres de quitter le territoire pour les indésirables. Restriction du regroupement familial ; lutte contre les mariages forcés et la polygamie. Parcours d'intégration complet obligatoire.
- Perte de la nationalité belge pour les binationaux extra-européens qui refusent d'abandonner leur nationalité d'origine. Fin de l'acquisition automatique de la nationalité belge qui s'hérite ou se mérite.

- Après un an de séjour légal, suppression de la possibilité de faire appel à un interprète dans les rapports avec l'administration et la Justice. Chaque immigré doit connaître la langue de sa région pour réussir son intégration sociale.